

# ACTUALITÉS DU GT CLIMAT ET DURABILITÉ

**MOTS CLES : CLIMAT - DURABILITE - REGLEMENTATION - ACTUALITES**

À retenir :

- Les signaux scientifiques récents confirment une accélération du changement climatique, marquée par des non-linéarités et des risques de ruptures systémiques, renforçant l'incertitude sur les trajectoires climatiques à moyen et long terme.
- Les risques physiques, y compris leurs impacts sanitaires (mortalité, morbidité, santé mentale), s'intensifient et appellent une actualisation des hypothèses techniques et des modèles de risque.
- La révision de Solvabilité II impose une intégration explicite des scénarios climatiques et des facteurs ESG dans l'ORSA et le pilotage des risques, avec des exigences renforcées pour les entités significativement exposées.
- La CSRD révisée et les ESRS simplifiés allègent le cadre de reporting tout en maintenant les principes clés (double matérialité, articulation avec SFDR et taxonomie), nécessitant un calibrage fin pour préserver la qualité de l'information.
- La montée en puissance de cadres volontaires comme la VSME offre une opportunité de structurer une démarche ESG crédible, y compris pour les acteurs hors champ réglementaire strict.
- Un pilotage intégré de la durabilité, impliquant gouvernance, gestion des risques, actuariat et stratégie, devient un levier central de résilience face aux risques climatiques et réglementaires.

L'année 2025 a été marquée par une succession de signaux d'alerte climatiques et réglementaires à intégrer dans le cadre global de pilotage d'un organisme d'assurance. Tandis que les risques climatiques, continuent de se matérialiser plus rapidement que prévu, le cadre prudentiel et extra-financier évolue lui aussi à un rythme soutenu. À l'heure où la gestion prospective des risques devient un impératif stratégique, il paraît utile de faire un point d'étape articulant ces deux dynamiques : l'état du climat et l'état de la régulation. Dans ce contexte, les experts du groupe de travail Climat et Durabilité de Galea poursuivent leurs travaux pour accompagner le marché : suivi de la recherche académique, veille des initiatives réglementaires françaises, européennes et internationales, et analyse opérationnelle des évolutions à venir.

## OÙ EN EST-ON DU CLIMAT ?

Les dernières publications scientifiques convergent vers un constat partagé : le système climatique évolue rapidement vers des zones de risques élevés, caractérisées par des phénomènes non linéaires et des pressions croissantes sur les écosystèmes, les sociétés humaines et les systèmes économiques. Trois rapports majeurs publiés à l'automne 2025 ([The 2025 State of the Climate Report](#), [The 2025 Lancet Countdown Report](#) et le [Global Tipping Points Report 2025](#)) fournissent une actualisation documentée et chiffrée de l'état du climat mondial et de ses impacts sur nos sociétés.

Le *2025 State of the Climate Report* met en évidence une détérioration généralisée des indicateurs clés du climat et de la biosphère. Une large majorité des « signes vitaux » suivis par la communauté scientifique atteint désormais des valeurs sans précédents. L'année 2024 ressort comme la plus chaude jamais enregistrée, portée par un réchauffement exceptionnel des océans, une fonte accélérée de la cryosphère et des anomalies majeures de circulation atmosphérique. Le seuil des 1, 5°C de réchauffement a été temporairement franchi.

Au-delà des valeurs extrêmes, le rapport souligne la montée d'une instabilité structurelle : plusieurs processus de rétroaction (réchauffement océanique, fonte des glaces,

dégradation des écosystèmes) se renforcent mutuellement, réduisant la prévisibilité des trajectoires climatiques à moyen terme. Pour le secteur assurantiel, cette dynamique appelle à une vigilance accrue quant à l'évolution des risques physiques chroniques et extrêmes.

Le *2025 Lancet Countdown Report* confirme que les impacts sanitaires du changement climatique s'intensifient et s'étendent. Les expositions aux vagues de chaleur, déjà responsables d'un nombre croissant de pathologies et de décès prématurés, atteignent de nouveaux seuils : le nombre de décès liés à la chaleur a par exemple augmenté de 63% depuis les années 1990. Les conséquences en cascade sur la santé se font de plus en plus prégnants, notamment sur la santé mentale. Selon le rapport, les maladies sensibles au climat continuent de progresser, et les effets du changement climatique augmentent les risques cliniques d'anxiété, de dépression, de troubles de l'humeur et de toxicomanie, ainsi que d'automutilation et de suicide. Les infrastructures sanitaires sont également sous pression.

Le rapport documente également un décalage préoccupant entre l'aggravation des risques et le niveau de préparation des systèmes de santé : les plans d'adaptation restent insuffisants dans de nombreuses régions, accentuant les inégalités face aux impacts climatiques. Pour les assureurs santé et prévoyance, ainsi que pour les organismes de protection sociale, ces tendances posent des questions structurantes en matière de mortalité, morbidité, sinistralité et coûts de long terme.

Le *Global Tipping Points Report 2025* analyse les risques de franchissement de seuils critiques dans plusieurs composantes du système terrestre. Il identifie notamment le risque croissant de perturbation de la circulation océanique de l'Atlantique (AMOC), de dégradation massive des récifs coralliens et de perte rapide de glaces terrestres. Le rapport insiste sur le caractère potentiellement abrupt et irréversible de ces transitions. Compte tenu des interactions

multiples entre ces systèmes, leur franchissement pourrait amplifier les risques physiques à grande échelle, avec des implications majeures pour la stabilité économique, la sécurité alimentaire, les migrations et les chaînes de valeur. Il s'agit là d'un enjeu de premier ordre pour la gestion prospective des risques assurantiers et pour la conception de scénarios de stress intégrant des ruptures systémiques.

Ces trois rapports convergent vers une même conclusion : le réchauffement global n'évolue plus comme un phénomène linéaire et graduel. L'ensemble des signaux observés, qu'ils soient climatiques ou sanitaires, se renforcent et accroissent l'incertitude quant à la trajectoire future du climat. Pour les acteurs de l'assurance, cette actualisation scientifique réaffirme la nécessité d'intégrer dans les modèles des risques physiques de long terme, mais aussi des scénarios de rupture incluant volatilité, non-linéarités et interdépendances entre risques.

Dans ce contexte, et malgré les récents reculs, le cadre réglementaire européen reste un élément de pression pour mieux intégrer ces risques dans la gouvernance, le pilotage et la transparence des entreprises d'assurance.

## OÙ EN EST-ON DE LA RÉGLEMENTATION ?

### SOLVABILITÉ 2

La [directive 2025/2](#) du 27 novembre 2024 est parue au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 8 janvier 2025. Il s'agit de la directive révisant la directive dite « Solvabilité II ». Un projet de texte modifiant le [règlement délégué](#) qui l'accompagne a été publié par la Commission européenne en octobre 2025. En parallèle de la question de la transposition de la directive en droit français, plusieurs consultations ont été ouvertes. Des orientations et la documentation technique afférente sont en cours d'élaboration par l'EIOPA. L'application de ces nouvelles dispositions est prévue pour fin janvier 2027.

Pour connaître les principales mesures de cette révision nous vous invitons à consulter notre [article](#) de cet été.

Sur les aspects de durabilité, la révision impose une intégration systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Concrètement cela se traduira par l'analyse de scénarios climatiques et de plans de durabilité. Les organismes d'assurance dont l'exposition aux risques climatiques est considérée comme significative devront intégrer des scénarios climatiques dans leur analyse prospective, selon une approche comparable à celle retenue pour l'exercice climatique de l'ACPR. Sont notamment visés les organismes d'assurance dont les risques climatiques sont susceptibles d'avoir un impact matériel sur leur profil de risque ou leur solvabilité à moyen et long terme, en raison de leurs expositions aux risques physiques, aux risques de transition ou de la nature long terme de leur modèle d'affaires (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne et retraite). L'appréciation du caractère significatif de ces expositions repose sur une analyse proportionnée, intégrée à la gouvernance et aux exercices prospectifs de type ORSA. Ces travaux devront au minimum couvrir un scénario compatible avec un réchauffement inférieur à 2 °C et un scénario de dépassement marqué de ce seuil, afin d'alimenter la construction d'ORSA intégrant explicitement les dimensions climatiques.

Parallèlement, les assureurs devront élaborer des plans de durabilité cohérents avec les objectifs de l'Union européenne et les principaux accords-cadres internationaux. Ces plans devront inclure des cibles quantitatives permettant de suivre et de piloter l'exposition aux risques financiers liés aux facteurs de durabilité.

## **CSRD**

### **Nouveau calendrier et nouveaux seuils**

En 2025, plusieurs évolutions législatives et réglementaires ont redessiné le calendrier et le périmètre d'application de la CSRD. Le 3 avril, la

directive dite « Stop the clock » a été adoptée, reportant de deux ans la date d'entrée en vigueur de certaines obligations pour certaines entreprises. La France a rapidement suivi avec la loi n°2025-391 du 30 avril, dite « DDADUE », publiée au Journal Officiel le 2 mai, qui aligne le droit français sur ce nouveau calendrier européen.

Le 10 novembre, le règlement délégué 2025/1416 du 11 juillet 2025 publié au Journal Officiel de l'Union Européenne, adapte l'introduction progressive des exigences de publication. Quelques jours plus tard, le 13 novembre, le Parlement européen a voté une révision significative du champ d'application de la CSRD, en relevant les seuils d'éligibilité : seules les entreprises employant au moins 1750 équivalents temps plein et réalisant un chiffre d'affaires de 450 millions d'euros ou plus seraient désormais concernées.

À la suite de l'accord trouvé en trilogue, le texte qui allège la CSRD a été adopté par le Parlement européen le 16 décembre 2025.

### **Des normes ESRS simplifiées**

Au-delà du nouveau calendrier réglementaire, et des seuils restreints d'application, la nouvelle version de la CSRD sera également allégée. L'EFRAG a en effet publié un projet de normes ESRS révisées pour simplifier le *reporting* de durabilité, avec une réduction importante du nombre de données obligatoires (environ 57 %) et du nombre total d'indicateurs (environ 68 %). Les trois objectifs de cette réduction sont de rendre le *reporting* plus accessible, de réduire le coût de la conformité, tout en maintenant l'ambition de transparence et de qualité de l'information ESG. Les principes fondamentaux restent inchangés : double matérialité, Scope 3, liens avec SFDR et taxonomie européenne, mais l'exercice est tout de même considérablement allégé au risque de réduire la granularité des informations clés pour l'évaluation des risques et la prise de décision d'investissement ou de souscription.

La double matérialité reste centrale, mais l'analyse devient plus ciblée : les entreprises peuvent partir de leur modèle d'affaires pour identifier les enjeux réellement significatifs, et concentrer le *reporting* sur les sous-thèmes matériels. La structure des rapports est simplifiée, avec un résumé exécutif et des annexes pour les données détaillées. Les bonnes pratiques et contenus non obligatoires sont désormais séparés des obligations, et des flexibilités sont prévues pour la collecte de données difficiles, notamment dans les chaînes de valeur internationales ou pour des secteurs complexes. La révision harmonise également la terminologie avec les standards IFRS/ISSB, facilitant le *reporting* multi-juridictions.

### Une norme volontaire pour structurer l'ESG

Avec l'augmentation des seuils d'application de la CSRD, certaines entreprises qui auraient été initialement concernées ne le sont plus. La VSME, proposée par l'EFRAG en décembre 2024 et recommandée par la Commission européenne en juillet 2025, constitue un cadre volontaire de *reporting* ESG pour ces acteurs et les acteurs plus petits. Elle se compose d'un module de base de 11 exigences et de 9 exigences complémentaires, *permettant* aux entreprises de structurer leur démarche ESG et de se préparer à répondre aux demandes d'informations des différentes parties prenantes qui seraient elles soumises à la norme.

La VSME peut être adoptée dès à présent et servira également de base à un futur standard volontaire adopté par acte délégué dans les mois suivant l'entrée en vigueur de la législation omnibus finale. L'expérience de la première année de la CSRD montre que, même hors champ, certaines entreprises prévoient de produire un rapport de durabilité pour tirer parti des bénéfices en termes de résilience et de relation avec les parties prenantes. Pour les assureurs, la VSME donne un cadre pour que la durabilité reste un sujet central dans les prises de décisions stratégiques. S'appuyer sur une démarche claire donne du crédit à la prise en compte des enjeux de durabilité, permet de

limiter les risques de greenwashing, et réduit les risques de réputation.

### Ce que l'EIOPA pense de la révision de la CSRD

L'EIOPA a récemment publié une lettre ouverte pour réagir à la révision de la CSRD. Dans cette lettre, l'EIOPA reconnaît que la simplification proposée par l'EFRAG, visant à alléger les obligations, clarifier les exigences et améliorer la lisibilité des ESRS, constitue une avancée positive pour la mise en œuvre pratique des normes par les entreprises. L'autorité souligne toutefois que le cadre doit rester suffisamment robuste pour garantir la comparabilité, la cohérence et la fiabilité des informations publiées, en particulier pour les entités fortement exposées aux risques ESG. Selon l'EIOPA, la révision renforce la pertinence des ESRS dans un contexte prudentiel et de durabilité, en favorisant une meilleure articulation entre *reporting* extra-financier, évaluation des risques de durabilité et exigences de supervision. L'équilibre entre allègement de la charge pour les entreprises et densité informationnelle reste essentiel, et l'EIOPA insiste sur la nécessité d'un calibrage prudent des standards pour que les informations essentielles ne soient pas compromises. Elle rappelle enfin que, en tant que régulateur prudentiel, elle portera une attention particulière à la cohérence entre le *reporting* ESRS et les exigences prudentielles, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité dans la gouvernance des entités assurantielles. Un pilotage cohérent de la durabilité à l'échelle de l'ensemble des directions constitue donc un enjeu majeur, auquel les fonctions clés que sont la gestion des risques et l'actuariat doivent prendre part.

### CONCLUSION

En résumé, le contexte réglementaire et climatique actuel impose aux assureurs une attention accrue sur les risques et opportunités liés à la durabilité. Les récents rapports sur l'état du climat soulignent l'urgence d'intégrer les facteurs environnementaux et sociaux dans

l'évaluation des risques, tandis que la révision des normes ESRS, avec ses simplifications et allègements, offre un cadre plus opérationnel pour structurer le *reporting* extra-financier. Dans ce contexte, un pilotage intégré de la durabilité, impliquant les différentes directions est essentiel pour aligner la gouvernance, le *reporting* et la stratégie de l'entreprise. Au-delà des politiques d'investissement responsable, cette dynamique doit également se traduire dans l'offre assurantielle, en faisant évoluer les produits et en intégrant des garanties adaptées aux enjeux de transition et de résilience. Le développement de solutions assurantielles dédiées constitue ainsi un levier stratégique complémentaire pour accompagner les assurés face aux risques émergents liés à la durabilité.

Pour les organismes d'assurance, ces évolutions représentent à la fois une opportunité mais aussi une charge en temps et en moyens. Il demeure indispensable d'allouer des ressources suffisantes et adaptées, notamment par la formation des équipes, afin de s'approprier les évolutions réglementaires et écologiques, de renforcer la résilience des organisations et de participer activement à la transition durable. L'objectif principal reste de prévenir et d'anticiper les impacts de la crise écologique, en gardant à l'esprit que l'investissement dans l'action aujourd'hui sera, à long terme, bien inférieur au coût de l'inaction.

Les consultantes et consultants de GALEA sont à votre disposition pour échanger et répondre à vos éventuelles questions sur le sujet. Nous travaillons notamment à la construction de trajectoires de stress tests climatiques adaptées aux spécificités des entités, afin de préparer les ORSA climatiques demandés par le régulateur.



<https://www.galea-associes.eu/>

GALEA